

RÈGLEMENT du « NICE SEMI-MARATHON CONNECTE HOKA ONE ONE »

ARTICLE 1 : CONCEPT

Le « Nice Semi-Marathon connecté Hoka One One » est une course connectée organisée par l'Association Azur Sport Organisation. Cette course connectée est une compétition sportive mais aussi une action participative au profit de Mécénat Chirurgie Cardiaque. 100 % des frais d'inscription seront reversés à Mécénat Chirurgie Cardiaque.

ARTICLE 2 : LIEUX ET DATES

Où se déroule cette course ? Partout ! Il s'agit d'une course connectée. Vous réalisez la distance que vous souhaitez parmi les 3 distances proposées : 5 km, 10 km ou 21 km en autant de sorties que vous le souhaitez entre le 22 octobre 2020 6h00 et le 25 octobre 2020 23h59 dans le respect de la « Charte Eco-Responsable du coureur connecté » avec son objet connecté (montre connectée ou application mobile)

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à tous, nés en 2001 et avant, à partir du jeudi 15 octobre 2020 et cela jusqu'au 25 octobre 2020 sur www.nicesemimarathon.com.com. Le tarif de l'engagement est un tarif unique de 2€, quelle que soit la distance choisie. 100 % des inscriptions sont reversés à Mécénat Chirurgie Cardiaque. Lors de son inscription, le participant reçoit par mail un lien permettant d'enregistrer ses temps réalisés via l'importation d'un fichier GPX de son activité depuis un objet connecté (montre OU application). Chaque participant pourra télécharger en ligne son dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour le porter lors de sa course.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Afin de respecter l'esprit du « Nice Semi-Marathon Connecté Hoka One One, le dossard que vous aurez imprimé devra être entièrement lisible et porté devant lors de votre séance. La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte éco-responsable du coureur connecté.

ARTICLE 5 : TEMPS DE COURSE

L'épreuve débutera le 22 octobre prochain à 6h00 et les participants auront jusqu'au 25 octobre à 23H59 pour effectuer leur distance.

ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément Azur Sport Organisation (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez Azur Sport Organisation, leurs employés et dirigeants et les organisateurs de toute responsabilité pour quelle que réclamation que ce soit, relative à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de votre participation à cet événement.

ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES

Chaque participant pourra obtenir sa médaille virtuelle et télécharger son diplôme numérique comme souvenir personnalisé attestant de sa mobilisation avec sa référence kilométrique et son temps une fois le défi terminé. Les personnes n'ayant pas effectué intégralement le défi en intégralité seront classés en fonction de la distance parcourue et du nombre de séance effectuées. De nombreux lots offerts par Hoka One One, partenaire équipementier de l'événement, récompenseront les inscrits par tirage au sort.